

Procès verbal

Séance publique du conseil municipal du 14 septembre 2017

Le conseil municipal a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour contenant une note pour chaque dossier et adressée le 8 septembre 2017.

La séance publique est ouverte à 20h00 sous la présidence de Monsieur AIGNEL Jacky, maire.

A l'ouverture de séance :

Nombre de conseillers	
En exercice	98
Présents	59
Pouvoirs	8

Étaient présents (59) : AIGNEL Françoise, AIGNEL Jacky, AIGNEL Maryline, AVENEL Josiane, BADOUAL Louise, BESNARD Daniel, BEUREL Yvon, BRIEND David, CARADEUC Pierre, CHAPIN Bernard, CHERDEL Franck, CHEREL André, CHERIAUX Alain, CHEVALIER Pascal, COLLET Denis, COLLET Nicole, COLLEU Rémi, COUPE Christian, DABOUDET Gérard, de LEUSSE Pierre, DIEULESAINT Karine, FISSEUX GADAIS Sylvie, FONTAINE Jocelyne, GORDON Linda, GRIPPAUDO Marie-Thérèse, HARNOS Christophe, HINGANT Arlette, KERDRAON Ronan, LE BRETON Danielle, LEFEUVRE Daniel, LOUAIL-URVOY Annie, MASSOT Marie Thérèse, MOISAN Michel, NOGUES Marc, OLLIVROT Jean-Paul, PELAN Martine, PERRIN Claude, PERRIN Yvon, POIDEVIN Chantal, POULAILLON Martine, PRISE Hubert, RAULT Gilles, RECOURSE Yvon, ROBERT Bernard, ROBERT Loïc, ROCABOY Roselyne, ROUILLE Guy, ROUILLE Sylvie, RUELLO Loïc, SAUVE Joseph, SIMARD Yveline SOULABAIL Béatrice, SOULABAILLE Nathalie, SOULABAILLE Thomas, TARDIVEL Alain, TERTRE Rémy, THOMAS-NUSSBAUMER Séverine, ULMER Michel, UZURET Chantal,, .

Étaient absents en ayant donné pouvoir (8) : CARADEUC Gilles ayant donné pouvoir à DABOUDET Gérard, FABLET Michel ayant donné pouvoir à FONTAINE Jocelyne, HANDAYE Olivier ayant donné pouvoir à MOISAN Michel, LEJEUNE Jean François ayant donné pouvoir à AVENEL Josiane, POILVERT Jean Pierre ayant donné pouvoir à HARNOS Christophe, PRESSE Nathalie ayant donné pouvoir à PELAN Martine, ROCHARD Éric ayant donné pouvoir à TERTRE Rémi, WATTEBLED Christian ayant donné pouvoir à BERNARD Robert.

Étaient excusés (6) : BECKER Patrick, BEUNEL Nicolas, GREPAT Daniel, LEMAITRE Anne Marie, SCEUIL Fabienne, VERON Marie Hélène.

Étaient absents (25) : AIGNEL Jean Yves, AIGNEL Jocelyne, AVELINE Catherine, BERRUYER Jacques, BERTRAND David, BIZEUL Mathieu, BUHAN Pierre Yves, COLLEU Patrick, COMMAULT Gilles, COMMAULT Michel, HENRY Olivier, HUBERT Jessica, HUET Alain, KERSANTE Serge, LABBE Jean Luc, LE CERF Jean, LESAGE Bernard, MICHEL Philippe, MOISAN Valérie, PLESTAN Éric, PRISE Marylène, RAULT Delphine, RIOLON Bruno, ROUXEL Stéphanie, VIVIER Josette,

Secrétaire désigné avec l'approbation de l'assemblée pour la durée de la séance : OLLIVROT Jean Paul

Adoption du procès verbal du conseil municipal du 12 juillet 2017 :

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents

Décisions du maire

Objet	Montant
Déclaration de sous- traitance pour le marché relatif à la mise en service des forages de la petite côte et la construction d'une nouvelle usine d'eau potable de OTV MSE à CETRI	3 300,00 € HT Maximum
Déclaration de sous- traitance pour le marché relatif à la mise en service des forages de la petite côte et la construction d'une nouvelle usine d'eau potable de OTV MSE à ROUSSEL BTP	232 229,14 € HT Maximum
Acquisition débroussailleuse Maruyama à Hermange Motoculture pour l'équipe voirie de Plessala	458 € TTC
Portillon supplémentaire maisons solaires Tranche 2 – Brocéliande Paysage	456,68 € TTC
Matériel de traçage pour terrain de foot Langourla – Protec Industries	600 € TTC
Matériel de traçage pour terrain de foot Le Gouray – Protec Industries	600 € TTC
Mise en place système de sonorisation maison de santé Plessala – Erwan Hamayon	751,20 TTC

Urbanisme

- Vente d'un logement à Plessala – Pour : 67

Vu les articles L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune,

Vu les articles L.2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du Conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles, que le Conseil municipal au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'État et que cet avis est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité,

Considérant que l'immeuble sis 5 rue du Calvaire à Plessala appartient au domaine privé de la communal,

Considérant que le dit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation,

Considérant l'estimation de la valeur vénale du bien établie par le service des Domaines, il est proposé une vente à 62 500 euros.

Adresse	Références cadastrales	Surface terrain	Surface habitation	Prix de vente du bien
5 rue du calvaire Plessala 22 330 LE MENE	191AC 350	650 ca (650 m ²)	141 m ²	62 500 €

Les frais notariés sont à la charge de des acquéreurs,

Il est proposé au Conseil Municipal de vendre le bien à Monsieur et Madame LACROIX Hervé au prix de 62 500 € et donner pouvoir au Maire pour signer le compromis et l'acte authentique d'achat, ainsi que toutes pièces afférentes à cette affaire.

- Délégation de la compétence réseau de gaz au syndicat départemental d'électricité : harmonisation des transferts de compétence sur le territoire de la commune nouvelle Le Mené – Pour : 67

Depuis le 1^{er} janvier 2016, est créé la commune nouvelle de LE MENE issue du regroupement des communes de Collinée, Langourla, Le Gouray, Plessala, Saint-Gilles du Mené, Saint-Gouëno, et Saint-Jacut du Mené.

Conformément à l'article L2113-5 CGCT, la commune nouvelle se substitue aux anciennes communes au sein du SDE22 dont elles étaient membres, la commune nouvelle se substitue dans les délibérations et actes pris, il y a continuité des contrats et des compétences transférées.

Rappel des compétences anciennement transférées au SDE par commune :

COMMUNE	Gaz	ECLAIRAGE PUBLIC				RESEAU DE COMMUNICATION			Gpmt ACHAT		Bornes charge
		Tx neufs	Maintenance EP	Achat Energie	Cartographie	Communication	Enfouissement	Cartographie des réseaux	GAZ	Elec	
Collinée	NON	OUI	OUI	NON	OUI	NON	OUI	OUI		OUI	OUI
Langourla	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI		OUI	
Le Gouray	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI		OUI	OUI
Plessala	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI		OUI	
Saint Gilles du	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI		NON	

Mené											
Saint Gouëno	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI		OUI	
Saint Jacut du Mené	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI		OUI	

Conformément aux statuts du SDE, hors la compétence électrique obligatoire, les autres compétences sont optionnelles et à la carte.

La commune de LE MENE propose d'harmoniser le transfert de compétences sur l'ensemble de son territoire conformément aux statuts du SDE du 21 mars 2014 dans les domaines d'activités suivants :

Gaz	maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des travaux d'infrastructures
Eclairage public	<ul style="list-style-type: none"> maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des travaux d'installation maintenance
Réseaux et infrastructures de communications électroniques	<ul style="list-style-type: none"> maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des travaux d'infrastructures communication électronique L1425-1 CGCT
Projets énergie	<ul style="list-style-type: none"> infrastructures de charges véhicules électriques achat d'énergie maîtrise de la demande d'énergie
Activités complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> signalisation lumineuse système d'information géographique

Après en avoir délibéré, il est décidé de retenir les transferts de compétences ci-dessus présentés pour la commune de LE MENE.

- Révision des loyers à Saint Gouëno – Pour 67

Avec la réception des maisons solaires de la seconde tranche, et la révision des loyers des maisons solaires tranche 1 et 2 votée lors de la séance du conseil municipal du 16 mars 2017, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder également à une révision des loyers de logements situés sur Saint-Gouëno.

Deux des logements de la commune de Saint-Gouëno ont désormais des tarifs peu attractifs comparativement aux prestations offertes par les maisons solaires.

Il est proposé au conseil l'application de ces nouveaux loyers à compter du 14/07/2017 :

Logements Locatifs – révision des loyers de deux logements								
Commune déléguée	Adresse	Type	Loyer actuel			Proposition nouveau loyer		
			Montant des charges (entretien des parties communes)	Loyer	Loyer TTC	Montant des charges (entretien des parties communes)	Loyer	Loyer TTC
Saint-Gouëno	13 rue de la fontaine	T3	11,24 €	488,84 €	500,08 €	11,24 €	438,76 €	450,00 €
Saint-Gouëno	13 rue de la fontaine	T4 duplex	20,00 €	523,86 €	543,86 €	20,00 €	480,00 €	500,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité les montants de loyers proposés par Monsieur le Maire.

Eau et assainissement

Adoption sur le prix et la qualité de l'eau – pour : 67

Monsieur Ulmer, adjoint à l'environnement rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable des Côtes d'Armor a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Monsieur Ulmer expose une synthèse du rapport :

	DSP Saur	DSP Véolia	R E G I E			
	LANGOURLA ST. JACUT (+ Rouillac- Mérillac- St. Launeuc)	PLESSALA (+ Gomené- Laurenan)	COLLINEE	LE GOURAY	ST. GILLES	ST. GOUENO
Population desservie	2 500	4 000	1 000	1 300	550	800
Nombre d'abonnés	1 331	1 874	489	648	319	403
Conso. Totale (en m3)	214 128	291 897	95 217	91 094	43 656	53 062
Importation d'eau (en m3)	151 824	183 186	78 976	38 718	43 656	10 481
Moyenne /jour (en litres)	143	153	119	133	177	147
Rendement réseau (%)	82	88	86	70	82	82
Prix au M 3	2,82	2,79	2,62	2,62	2,62	2,62
Prix pour 120 M3 -TTC	339	334	315	315	315	315

Claude Perrin s'interroge sur la pertinence de maintenir des tarifs différents sur la commune entre les usagers qui bénéficient d'un service en régie et ceux qui bénéficient d'un service en délégation de service.

Jacky Aignel note que l'un des enjeux du service est d'interconnecter les réseaux communaux afin d'être en mesure d'acheter moins d'eau.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune déléguée de Collinée. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.
- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune déléguée de Le Gouray. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.
- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune déléguée de Saint Gilles du Mené. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.
- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune déléguée de Saint Gouëno. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.
- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du syndicat en délégation du service sur les communes déléguées de Saint Jacut du Mené et Langourla. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.
- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du syndicat en délégation du service sur les communes déléguées de Plessala. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Education

- Aides aux écoles publiques pour l'année 2017 – 2018 – pour : 67

Sur proposition du Maire adjoint en charge de l'éducation, le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'aide au fonctionnement des 2 écoles publiques pour l'année scolaire 2017-2018 :

Fonctionnement : 70€ par enfant pour l'année scolaire 2017/2018

Pour l'achat de : papier et toner (consommable), livres, abonnements divers, petites fournitures de papeterie, jouets de cours et équipements sportifs, matériels pédagogiques spécifiques, petite pharmacie,

plants pour le jardin de l'école, petits alimentaires (atelier cuisine)

Le service éducation gère par site l'aide allouée de 70€ par élève pour l'année scolaire 2017/2018.

Sur proposition du Maire adjoint en charge de l'éducation, le conseil municipal est invité à se prononcer sur les dépenses occasionnelles de fonctionnement des 2 écoles publiques pour 2017 - 2018 :

Pour toutes les sorties scolaires à la journée :

15€ pour l'année et par élève pour l'année scolaire 2017/2018

Aide versée sur le compte OCCE des écoles en septembre suivant le nombre d'élèves présents.

Classe de découverte :

Aide accordée sur présentation du projet avant le 15 décembre de l'année scolaire :

- avec 1 nuit : 20€ par élève pour l'année scolaire 2017/2018

- avec 2 nuits et plus : 40€ par élève pour l'année scolaire 2017/2018.

Sortie culturelle à Mosaïque : gratuité de l'entrée au spectacle

Transport pour sorties scolaires :

La commune Le Mené prend en charge les frais de déplacements pour sorties scolaires des écoles uniquement en région Bretagne.

Les écoles doivent transmettre au moins 1 mois avant le déplacement la demande de transport au service éducation de la Commune Le Mené.

Si aucun transport communal n'est disponible, la commune réalise au moins 2 devis d'un transporteur privé au nom du maire de la Commune Le Mené avec le nom du site de l'école, le devis sera adressé au service éducation de la Commune Le Mené.

Loïc Robert rappelle au conseil municipal que l'école Est est en RPI avec l'école de la commune de saint Vran. Il souhaite savoir si la commune de Saint Vran a été associée à cette réflexio. Martine Pelan note qu'une rencontre a eu lieu avec Madame le Maire de Saint Vran.

**- Financement des dépenses extrascolaires des écoles privées pour l'année 2017 – 2018 –
pour 64 – abstentions 3**

Sur proposition du Maire adjoint en charge de l'éducation, le conseil municipal est invité à se prononcer sur les dépenses extrascolaires de fonctionnement des élèves habitant la commune Le Mené et scolarisés dans une école privée sous contrat d'association :

Pour toutes les sorties scolaire à la journée :

15€ pour l'année et par élève habitant la commune Le Mené et scolarisé dans une école privée ou un RPI privé situé sur son territoire pour l'année scolaire 2017/2018.

Aide versée en septembre suivant le nombre d'élèves habitant la commune Le Mené, présents et scolarisés dans une école privée ou un RPI privé situé sur son territoire.

Classe de découverte : Aide accordée sur présentation du projet avant le 15 décembre de l'année scolaire

- avec 1 nuit : 20€ par élève habitant la commune Le Mené et scolarisé dans une école privée ou un RPI privé situé sur son territoire pour l'année scolaire 2017/2018

- avec 2 nuits et plus : 40€ par élève habitant la commune Le Mené et scolarisé dans une école privée ou un RPI privé situé sur son territoire pour l'année scolaire 2017/2018.

Sortie culturelle à Mosaïque : gratuité de l'entrée au spectacle

Transport pour sorties scolaires et classes de découverte : La commune Le Mené prend en charge les frais de déplacements pour sorties scolaires et classes de découverte uniquement en région Bretagne pour les élèves habitant la commune Le Mené et scolarisés dans une école privée ou un RPI privé situé sur son territoire pour l'année scolaire 2017/2018.

- Adoption du cahier des charges de la restauration scolaire – Pour : 67

Sur proposition du Maire adjoint en charge de l'éducation, le conseil municipal est invité à se prononcer sur le cahier des charges joint pour la restauration scolaire, du multi-accueil et des Accueils de Loisirs de la commune.

Pierre de Leusse rappelle les efforts engagés et à engager en faveur du développement des circuits courts. Il note que la formule de la charte relative à l'approvisionnement en circuits courts lui semble très évasive. Il souhaite que cette intention ne demeure pas un vœu pieux et que les élus soient tenus informés des pratiques des cantines sur ce sujet.

Joseph Sauvé précise que les cuisines travaillent en lien avec la plateforme agri locale et qu'un souhait politique est clairement exprimé pour favoriser ce mode d'approvisionnement.

Gilles Rault constate que l'uniformisation ds menus dans les cantines conduit à commander des volumes importants qui génère une difficulté à s'approvisionner localement.

Travaux

Salle omnisport de Plessala : déclaration de sous-traitance (DC4) – Pour : 67

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'extension et de réhabilitation de la salle omnisport de Plessala.

Il présente la déclaration de sous-traitance sollicitée par l'entreprise Noba (attributaire du lot 3), au profit de l'entreprise Lavigne Démolition, située ZA de l'Espérance, 22120 Quessoy, pour la réalisation de travaux de sciage et de

démolition.

Le montant maximum mentionné dans le DC4 est de 11 000 € HT

Le Conseil Municipal, est invité à :

- Approuver la déclaration de sous-traitance sollicitée par l'entreprise Noba au profit de l'entreprise Lavigne Démolition ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Village retraite de Plessala :

- avenant n°1 lot 1 : madriers supplémentaires pour le boulodrome – Pour : 67

Vu la délibération de la commune Le Mené datée du 13 avril 2017 attribuant le lot 1 (terrassment, empierrement, revêtement, bordures, signalisation, plantations) à l'entreprise Colas pour un montant de 256 372,50 € HT ;

Considérant les travaux en moins-value : non-démolition d'un cabanon existant, non-réalisation d'accès PMR aux terrains de boules (seuls deux accès PMR sont conservés), pour un montant de 1 000,00 € HT ;

Considérant les travaux en plus-value : fourniture et pose de madriers supplémentaires pour séparations centrales des allées, pour un montant de 2 475,00 € HT ;

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant en plus-value n° 1 du lot 1, d'un montant de 1 475,00 € HT, pour la réalisation des travaux pré-cités.

Le Conseil Municipal, est invité à valider la proposition d'avenant en plus-value n° 1 pour le lot 1 (Colas) d'un montant de 1 475,00 € HT et à donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Roselyne Rocaboy note que la valeur patrimoniale du cabanon est faible et qu'il n'est sans doute pas judicieux de le conserver.

Claude Perrin invite les conseillers municipaux de Plessala à arbitrer ce point et à informer rapidement l'entreprise de sa décision.

- autorisation d'urbanisme (bloc sanitaire et boulodrome) : pour : 67

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux de requalification de la rue de la Fontaine Saint-Père à Plessala, et la réalisation d'un boulodrome.

Au regard de la réglementation d'urbanisme applicable, et après renseignements pris auprès des services instructeurs, il s'avère que la construction d'un bloc sanitaire et la réalisation d'un boulodrome nécessitent préalablement des autorisations d'urbanisme.

Il convient donc d'autoriser M. Le Maire à déposer les autorisations d'urbanisme correspondantes.

Le Conseil Municipal, est invité à autoriser M. Le Maire à déposer les autorisations d'urbanisme pour la construction du bloc sanitaire public et pour la réalisation du boulodrome et donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Aménagement Saint-Gouéno : avenant n°2 lot 1 - pour : 67

Vu la délibération de la commune Le Mené datée du 8 septembre 2016 attribuant le lot 1 (terrassment, voirie, réseau EP) à l'entreprise Eiffage pour un montant de 410 234,30 € HT ;

Considérant les travaux complémentaires à prévoir au niveau de la rue des Forges (réalisation d'une tranchée, pose de regards et de caniveau, enrobé)

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant en plus-value n° 2 du lot 1, d'un montant de 4 142,00 € HT, pour la réalisation des travaux pré-cités.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Valider la proposition d'avenant en plus-value n° 2 pour le lot 1 (Eiffage) d'un montant de 4 142,00 € HT ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Maisons de santé Plessala/Collinée : motorisation des portes d'entrées – pour : 67

Afin de garantir aux locataires actuels et à venir des maisons de santé de Plessala et Collinée, ainsi qu'à leurs patients, un confort optimal, il convient de mettre en place un système de motorisation des portes d'entrées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- D'autoriser le lancement d'une consultation pour la mise en place d'un système de motorisation des portes d'entrée des maisons de santé de Plessala et Collinée ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Arrivée de SCEUIL Fabienne

Ecole de Collinée : consultation pour système d'occultation – pour : 68

Finances et ressources humaines

Décisions modificatives

Budget principal : Décision Modificative n°1 – Pour : 68

Monsieur AIGNEL, Maire propose de modifier le budget principal afin d'ajuster différents montants. Il présente la Décision Modificative n°1 :

Compte	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
FONCTIONNEMENT				
D-64111		354 500,00 €		
R-6419				85 985,48 €
D-739221	780 000,00 €			
D-023	342 017,52 €			
D-6811 (042)		55 000,00 €		
R-722 (042)				103 464,00 €
R-73111				30 241,00 €
R-73211			893 006,00 €	
R-73223				51 916,00 €
R-7323			181 592,00 €	
R-7411				420 076,00 €
R-74121				57 502,00 €
R-74124			120 624,00 €	
R-74126			352 795,00 €	
R-74127			4 599,00 €	
R-74834			16 574,00 €	
R-74835				37 488,00 €
R-775				70 000,00 €
Sous-Total	1 122 017,52 €	409 500,00 €	1 569 190,00 €	856 672,48 €
INVESTISSEMENT				
R-021			342 017,52 €	
R-024				135 000,00 €
D-2135 (040)		103 464,00 €		
R-28232 (040)				55 000,00 €
R-10222				200 000,00 €
R-1312			50 000,00 €	
R-1318			50 000,00 €	
R-1321			230 000,00 €	
R-1322			200 000,00 €	
R-1323			60 000,00 €	
D-2031-123	300 000,00 €			
D-2041582	67 017,52 €			
D-2135-126	103 464,00 €			
D-2315-104	175 000,00 €			
D-2761		1 600 000,00 €		
R-2761				1 600 000,00 €
D-454101		240 000,00 €		
D-454201				240 000,00 €
Sous-Total	645 481,52 €	1 943 464,00 €	932 017,52 €	2 230 000,00 €
Total Général	585 464,96 €		585 464,96 €	

Le Conseil Municipal, est invité à **valider** la Décision Modificative n°1 pour le budget principal.

Budget principal : Décision Modificative n°2 – Pour : 68

Monsieur AIGNEL, Maire propose de modifier le budget principal afin de prévoir des crédits supplémentaires pour les travaux de réhabilitation du groupe scolaire de Collinée.

Compte	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
INVESTISSEMENT				
D-020	34 000,00 €			
D-2313-115		34 000,00 €		
Sous-Total	34 000,00 €	34 000,00 €		
Total Général	0,00 €		0,00 €	

Le Conseil Municipal, est invité à **VALIDER** la Décision Modificative n°2 pour le budget principal.

Budget immobilier à vocation artisanale et commerciale : Décision Modificative n°1 – Pour : 68

Monsieur AIGNEL, Maire propose de modifier le budget immobilier à vocation artisanale et commerciale afin de prévoir des crédits supplémentaires pour le règlement des factures liées à l'aménagement des bâtiments.

Compte	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
INVESTISSEMENT				
D-2135		25 000,00 €		
D-2313	25 000,00 €			
Sous-Total	25 000,00 €	25 000,00 €		
Total Général	0,00 €		0,00 €	

Le Conseil Municipal, est invité à **VALIDER** la Décision Modificative n°1 pour le budget immobilier à vocation artisanale et commerciale.

Budget lotissement des tilleuls : Décision Modificative n°1 – Pour : 68

Suite à l'attribution des marchés de viabilisation, monsieur AIGNEL, Maire propose de modifier le budget lotissement des tilleuls afin de prendre en compte le montant définitif des travaux.

Compte	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
FONCTIONNEMENT				
D-6045		30 000,00 €		
R-71355 (042)				30 000,00 €
Sous-Total	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €
INVESTISSEMENT				
D-3555 (040)		30 000,00 €		
R-1641				30 000,00 €
Sous-Total	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €
Total Général	60 000,00 €		60 000,00 €	

Le Conseil Municipal, est invité à **VALIDER** la Décision Modificative n°1 pour le budget lotissement des tilleuls.

Budget panneaux solaires : Décision Modificative n°1 – Pour : 68

Monsieur AIGNEL, Maire propose de modifier le budget panneaux solaires afin de prévoir des crédits supplémentaires pour l'annulation d'un titre de 2015.

Compte	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
FONCTIONNEMENT				

D-673		6 200,00 €		
R-706				6 200,00 €
Sous-Total		6 200,00 €		6 200,00 €
Total Général		6 200,00 €		6 200,00 €

Le Conseil Municipal, est invité à **VALIDER** la Décision Modificative n°1 pour le budget panneaux solaires.

Budget stations-services : Décision Modificative n°1 – Pour : 68

Monsieur AIGNEL, Maire propose de modifier le budget stations-services afin de prévoir des crédits supplémentaires pour l'achat et la vente de carburants et prendre en compte les frais relatifs à l'emprunt et la ligne de trésorerie.

Compte	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
FONCTIONNEMENT				
D-607		150 000,00 €		
D-023	1 500,00 €			
D-66111		1 500,00 €		
R-707				
Sous-Total	1 500,00 €	151 500,00 €		151 500,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021			1 500,00 €	
D-1641	1 500,00 €			
Sous-Total	1 500,00 €		1 500,00 €	
Total Général		148 500,00 €		148 500,00 €

Le Conseil Municipal, est invité à **VALIDER** la Décision Modificative n°1 pour le budget stations-services.

Budget assainissement : Décision Modificative n°2 – pour : 68

Monsieur AIGNEL, Maire propose de modifier le budget assainissement afin de prévoir :

- des crédits supplémentaires pour les charges à caractère général.
- des crédits supplémentaires pour le remboursement des emprunts et des intérêts de la ligne de trésorerie.
- une baisse des recettes de fonctionnement.

Compte	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
FONCTIONNEMENT				
D-6061		1 000,00 €		
D-6068		4 000,00 €		
D-61523		11 000,00 €		
D-6155		4 000,00 €		
D-022	5 000,00 €			
D-023	26 500,00 €			
D-6541		1 000,00 €		
D-66111		1 500,00 €		
D-6815	1 000,00 €			
R-70611			10 000,00 €	
Sous-Total	32 500,00 €	22 500,00 €	10 000,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-020	7 888,85 €			
R-021			26 500,00 €	
R-238				18 611,15 €
Sous-Total	7 888,85 €		26 500,00 €	18 611,15 €

Total Général	- 17 888,85 €	- 17 888,85 €
----------------------	----------------------	----------------------

Le Conseil Municipal, est invité à **VALIDER** la Décision Modificative n°2 pour le budget assainissement.

Budget eau : Décision Modificative n°3 - Pour : 68

Monsieur AIGNEL, Maire propose de modifier le budget eau afin de prévoir des crédits supplémentaires pour l'annulation d'anciennes factures.

Compte	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
FONCTIONNEMENT				
D-022	3 000,00 €			
D-673		3 000,00 €		
Sous-Total	3 000,00 €	3 000,00 €		
Total Général	0,00 €		0,00 €	

Le Conseil Municipal, est invité à **VALIDER** la Décision Modificative n°3 pour le budget eau.

Budget eau : Décision Modificative n°4 – Pour : 68

Monsieur AIGNEL, Maire propose de modifier le budget eau afin de prévoir :

- des crédits supplémentaires pour la construction de la station-eau de Collinée.
- des crédits supplémentaires pour le remboursement de l'emprunt contracté pour la station-eau de Collinée.
- des crédits supplémentaires pour la participation aux travaux réalisés par le Syndicat de la Vieille Lande.
- une baisse des recettes de fonctionnement.

Compte	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
FONCTIONNEMENT				
D-701249		1 000,00 €		
D-706129		500,00 €		
D-022	5 500,00 €			
D-66111		1 500,00 €		
D-678		5 500,00 €		
D-6815	33 000,00 €			
R-7011			30 000,00 €	
Sous-Total	38 500,00 €	8 500,00 €	30 000,00 €	
D-020	20 403,97 €			
D-1641		21 000,00 €		
D-2156	45 000,00 €			
D-2315		100 000,00 €		
D-238		17 353,53 €		
R-2313				55 596,03 €
R-238				17 353,53 €
Sous-Total	65 403,97 €	138 353,53 €	0,00 €	72 949,56 €
Total Général		42 949,56 €		42 949,56 €

Loïc Robert interroge le maire sur le versement de financements au syndicat de la Vieille Lande.

Il est noté que ces financements résultent de l'application d'une délibération adoptée par la commune de Saint Gilles du Mené en 2015 afin de participer au financement d'une extension de réseau réalisée par le syndicat pour le compte de la commune au lieu-dit La Vieille Lande.

Le Conseil Municipal, est invité à **VALIDER** la Décision Modificative n°4 pour le budget eau.

Admissions en non valeur – pour : 68

Monsieur le Maire présente les admissions en non valeur (article 6542) pour :

* LEGRAND Georges pour un montant de 362.79€ pour le budget commune et 111.88€ pour le budget eau

* GOURIOU Frédéric pour un montant de 74.25€ pour le budget commune.
 * BOUQUIER Christiane pour un montant de 165,83 € sur le budget de la commune et pour un montant de 106,00€ sur le budget Assainissement
 * LERASLE Laurence pour un montant de 320,50 € sur le budget commune et pour un montant de 123,25 € sur le budget eau
 *HERRERO Jean-Paul et Françoise pour un montant de 14,50 € pour le budget commune
 *DUFROU Patrice pour un montant de 190,00 € pour le budget commune et 77,00 € pour le budget assainissement
 *MAUGUET Christian et GREGOIRE Isabelle pour un montant de 1718,30 € sur le budget commune et pour un montant de 37,69 € pour le budget assainissement
 *SARAI Jacky pour un montant de 150,97€ sur le budget commune 299,76€ pour le budget eau et 16,18€ pour le budget assainissement
 *SKULTETI-RIVIERE pour un montant de 154,50€ pour le budget commune et 112,49€ pour le budget eau
 Par ailleurs, Monsieur le Maire propose d'annuler les dettes du budget commune inférieures à 10€ et sollicite ainsi des admissions en non valeur pour 1048.66€ pour le budget commune (article 6541).
 Monsieur le Maire propose également les admissions en non valeur (article 6541) pour RENOUVELLE/ LAME pour un montant de 251€ pour le budget commune
 Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité les montants de loyers proposés par Monsieur le Maire.

Transfert d'actif - Pour : 68

Vu le code Général des Collectivités territoriales notamment ses articles L5211-5 III, L5211-17 et L5211-18-I

Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite "loi NOTRe

Monsieur le Maire propose de fixer les transferts avec Loudéac Communauté Bretagne Centre pour les budgets ordures ménagères, SPANC, immobilier d'entreprises, Za Croix Jeanne Even, Za ville Es Goupines et Za Plessala.

Monsieur le Maire souligne que des avances avaient effectuées par la Communauté de Communes pour les budgets pépinières d'entreprises (budgets « immobilier d'entreprises » depuis la commune nouvelle), Za Ville Es goupines et Za Plessala. Monsieur le Maire sollicite ainsi Loudéac Communauté pour le remboursement de ces avances.

Les transferts sont précisés dans les tableaux ci-dessous et les actifs sont joints en annexe :

Budget ordures ménagères	TRANSFERT A	
	LCBC	LE MENE
Résultats de clôture 2016	fonctionnement excédent de 13 685.50€ investissement 0€	néant
restes à recouvrer au 31/12/2016	néant	292 646.61€
actifs	néant	néant
emprunts	néant	néant
subventions	néant	néant

Budget SPANC	TRANSFERT A	
	LCBC	LE MENE
Résultats de clôture 2016	fonctionnement excédent de 6730.13€ investissement excédent de 5931.16€	néant
restes à recouvrer au 31/12/2016	néant	7616.51€
actifs	actif : valeur d'origine pour un montant de 8353.94 € et une valeur nette comptable de 0 €	le véhicule citroën Berlingo d'une valeur d'origine de 10 554.68€ et d'une valeur nette comptable de 0 € et l' autoradio d'une valeur s'origine de 239.20€ et d'une VNC de 0 €
emprunts	néant	néant
subventions	néant	néant

Budget immobilier d'entreprises	TRANSFERT A	
	LCBC	LE MENE
Résultats de clôture 2016	fonctionnement déficit de 65 199.95€ investissement déficit de 232 627.20€	néant
restes à recouvrer au 31/12/2016	22 045.87€	néant
actifs	valeur d'origine pour un montant de 1 077 504.36 € les biens sont affectés de plein droit à l'EPCI, c'est à dire qu'ils sont mis à sa disposition depuis le 1 ^{er} janvier 2017, le droit de propriété est transféré par accord amiable au plus tard un an après les transferts de compétences	néant

emprunts	néant	néant
subventions	néant	néant

Monsieur le Maire sollicite également un remboursement des avances pour le budget immobilier d'entreprises pour un montant de 401 280.06€

Budget Za Croix Jeanne Even	TRANSFERT A	
	LCBC	LE MENE
Résultats de clôture 2016	fonctionnement déficit de 79 363.78€ investissement déficit 67 713.08€	néant
restes à recouvrer au 31/12/2016	néant	néant
actifs	néant	néant
emprunts	néant	néant
subventions	néant	néant

Budget Za ville Es Goupines	TRANSFERT A	
	LCBC	LE MENE
Résultats de clôture 2016	fonctionnement déficit de 31 532.79€ investissement déficit 1171.52€	
restes à recouvrer au 31/12/2016	néant	néant
actifs	néant	néant
emprunts	néant	néant
subventions	néant	néant

Monsieur le Maire sollicite également un remboursement des avances budget Za Ville Es Goupines pour un montant de 197 794.71€

Budget Za Plessala	TRANSFERT A	
	LCBC	LE MENE
Résultats de clôture 2016	fonctionnement déficit de 12 082.00€ investissement excédent de 36 190.44€	néant
restes à recouvrer au 31/12/2016	néant	néant
actifs	néant	néant
emprunts	néant	néant
subventions	néant	néant

Monsieur le Maire sollicite également un remboursement des avances pour le budget Za Plessala pour un montant de 464 570.45€

Questions diverses

Organisation d'un séminaire d'élus : bilan et fonctionnement de la commune – pour : 68

Le Maire informe le conseil municipal de son souhait d'organiser un séminaire avec les conseillers municipaux.

Il lui semble utile de faire un point autour de plusieurs axes :

- Créer un temps d'expression sur le ressenti des élus au regard de la commune nouvelle
- Dresser un état des lieux partagé
- Identifier les dysfonctionnements
- Identifier les apports de l'organisation en commune nouvelle
- Identifier des axes d'amélioration

Le séminaire pourrait se dérouler en 2 temps :

- Un vendredi après midi (16h00 – 21h00) pour dresser un état des lieux
- Un samedi matin (9h00 – 13h00) pour identifier les axes d'amélioration

Le maire invite le conseil municipal à faire état de son intérêt pour un tel séminaire.

Daniel Besnard pense qu'il est trop tard pour organiser ce type de séminaire. Jacky Aignel note que cet événement a vocation à dresser un bilan de ce qui a été fait depuis 2016. Il était donc difficile de le faire plus tôt. Thomas Soulabaille pense que c'est important de le faire et qu'il est temps de le faire afin de ne pas être trop proche des élections municipales. Gérard Daboulet pense que le coût est important et qu'il faut s'interroger pour choisir entre l'intérêt d'un séminaire et celui de consacrer cette dépense à un investissement. Joseph Sauvé précise que c'est important mais que cela ne sera utile que si les conseillers municipaux s'engagent nombreux à y participer. Martine Poupaillon précise qu'il est difficile de s'engager à être présent à un événement dont on ne connaît pas la date. Claude Perrin pense que tous les conseillers municipaux doivent se sentir concernés. C'est une occasion pour que tout le monde puisse s'exprimer.

Au terme du débat, le conseil municipal valide le principe d'organiser un séminaire le 17 et 18 novembre 2017.

Le maire informe le conseil municipal qu'il a consulté 2 prestataires susceptibles de préparer et animer ce séminaire :

- Les sociétés GMTO (gouvernance et management des territoires et organisations) et Asivik proposent une

ntervention pour un coût de 6 400 € HT

- La société Alter&Go propose une intervention pour un prix de 22 000 € HT

Le conseil valide l'offre de la société GMTO et Aasivik et donne pouvoir au maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

EHPAD de Langourla – information

Jacky Aignel onfirme au conseil municipal le refus par l'agence régionale de santé (ARS) de financer un établissement de personnes âgées dédié aux maladies neuro dégénératives à Plessala. Il rappelle les réunions organisées tout au long de l'été afin de négocier l'aboutissement de ce projet et regrette de ne pas avoir été entendu malgré un modèle économique qui répondait aux exigences de l'ARS.

Joseph Sauvé précise que la décision de l'ARS repose sur 2 points clé : les coûts liés aux gardes de nuits pour un établissement isolé et l'impossibilité de mutualiser le personnel infirmier avec un autre EHPAD.

Le Maire interroge rappelle que ce refus doit être l'origine d'une nouvelle réflexion. La commune est propriétaire du bâtiment et au-delà de l'impact financier, il est essentiel de conduire un projet porteur de dynamisme à Langourla. Il invite les élus de Langourla à devenir pilotes de cette réflexion.

Joseph Sauvé s'interroge sur le devenir du site. Le repli vers un EHPA lui semble compliqué : les établissements de Plemet et Uzel ont des difficultés à faire le plein. Il pense que la piste touristique pourrait être explorée. Il note enfin que l'idée d'une résidence pour les salariés en contrat court peut être explorée en lien avec l'entreprise Kermené.

Location de la licence IV de débit de boissons de Saint-Gilles du Mené

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

VU le code civil,

VU le code de commerce,

VU le code de la santé publique,

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal de Saint-Gilles du Mené en date du 17 décembre 2015, décidant l'acquisition de la licence IV de M. et Mme Le Quellec Serge au prix de 1 500 €.

Il informe le Conseil Municipal de la demande de M. et Mme Gandais, ayant pour projet la création d'une activité de restauration sur la commune de Saint-Gilles du Mené, dans les murs commerciaux de l'ancien Bleiz Mor, et souhaitant louer cette licence IV.

Afin de favoriser la poursuite de l'exploitation de cette licence IV, et encourager le développement commercial de Saint-Gilles du Mené, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser sa location, au profit de M. et Mme Gandais, pour une durée de trois années entières et consécutives, moyennant le versement d'un loyer annuel de 300 € (avec renouvellement tacite par période de trois ans).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser la location de la licence IV à M. et Mme Gandais, pour une durée de trois années entières et consécutives, moyennant le versement d'un loyer annuel de 300 € ;
- Donner pouvoir au Maire pour signer le contrat de location, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Station carburant de Collinée – convention SDE pour raccordement télécom – pour : 68

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de station carburant à Collinée.

Il présente la proposition du SDE22 relative aux travaux d'extension du réseau télécom permettant d'alimenter la station carburant, et d'un montant de 2 850 € TTC.

La commune ayant transféré cette compétence au Syndicat, elle versera à celui-ci une subvention d'équipement équivalent au montant TTC de la facture payée à l'entreprise.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Confier au Syndicat Départemental d'Energie la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication électronique pour un montant de 2 850 € TTC conformément au règlement ;
- Autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention financière « travaux sur les infrastructures de communication électronique ».
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Très Haut Débit « FTTH » Megalis – convention de servitude pour implantation d'un shelter à Plessala

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de déploiement THD FTTH (« Fiber To The Home ») piloté par Megalis Bretagne.

Les études de faisabilité ont conclu sur la nécessité d'implanter un NRO (Nœud de Raccordement Optique) en shelter (local technique hermétique) sur la parcelle communale cadastrée n° AC 174 à Plessala.

Afin de permettre la réalisation de cet équipement sur le domaine privé communal, il convient d'accorder à Megalis Bretagne, pour la parcelle précitée, une servitude d'implantation pour l'implantation d'un shelter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Accorder à Megalis une servitude d'implantation pour l'implantation d'un shelter sur la parcelle communale

cadastrée n° AC 174 à Plessala ;

- Autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention de servitude au profit de Megalis ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Station service de Le Gouray - *information*

Christophe Harnois interroge le maire sur des dysfonctionnements de la station service du Gouray. Il est surpris que le paiement par carte bancaire soit régulièrement indisponible.

Bernard Chapin note qu'il y a en effet des problèmes. Le lecteur de carte a déjà été changé mais des difficultés demeurent : certains types de cartes ne sont pas acceptées. Bernard Chapin note que les pannes sont également souvent le fait de mauvaises pratiques par les usagers : temps d'attente trop long entre le paiement et la distribution de carburant, mauvais raccrochement du distributeur...

Réseau mobile – *informations*

Rémy Colleu note que la réception en téléphone mobile sur la commune du Gouray est défectueuse. Il s'interroge sur le rôle que la commune pourrait jouer afin d'améliorer ce réseau.

